

**Votre interlocuteur**

ONET TECHNOLOGIES TI - Centre de Formation  
 SIRET : 388 035 107 00290 - N°activité : 24130153537  
 Manon MOURMES  
 ☎ 04 75 92 30 30

IP - INTERIM PLACEMENT 4  
 Madame GENERIQUE ADRESSE  
 162 AVENUE KENNEDY  
 30130 - PONT SAINT ESPRIT

**Intitulé :** Passerelle Prévention des Risques de niveau 1 -  
 Option Cycle du Combustible (CC)  
**Durée :** 2.00 jour(s), soit 14:00 heures  
**Dates :** Du 01/06/2026 au 02/06/2026  
**Horaires :** Début 1<sup>er</sup> jour : 8:30 h  
 Fin dernier jour : 17:00 h  
**Lieu :** PIERRELATTE (26)

Intitulé de la prestation	Type de tarification	Coût unitaire HT	Quantité	Coût global HT
Formation Inter	Forfait/Pers.	418,00 €	2.00	836,00 €

<b>Montant total HT</b>	836,00 €
Montant total TVA 20%	167,20 €
Montant total TTC	1 003,20 €



**L'inscription ne sera définitive qu'à réception de ce document dûment complété et signé, accompagné des prérequis.**

**Important :**

- Maîtrise de la langue d'enseignement
- Certificat PR1 d'une autre option datant de moins de 3 ans et 6 mois
- Se munir d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour) en cours de validité

Prénom et Nom	Date de naissance
ATILLA AKTAS	06/09/2002
YOUSSEF BOUKHCHACHA	10/08/1998

Si vous avez des besoins d'aménagements spéciaux dû à une gêne, un handicap temporaire ou permanent merci de nous le signaler.

Pour IP - INTERIM PLACEMENT 4 Prénom, Nom, Fonction : ..... Fait le, 29/05/2026 ..... à .....	Pour ONET TECHNOLOGIES TI désignée ci-après Onet Technologies Formation Anne-Laure MINAND - Responsable formation Fait le 05/05/2026 ..... à PIERRELATTE
 <p>GROUPE IP          230 Rue Pierre Dubois          13290 AIX EN PROVENCE          SARL au Capital de 533 450 €          ☎ 04 75 92 30 30</p>	 <p>ONET TECHNOLOGIES TI          Centre de Formation          Etablissement Secondaire inscrit au RCS de TOURS          017 rue Louis VILLAIRE          14700 PIERRELATTE          Capital de 2 000 000 €          SIRET : 388 035 107 00290 - APE 8559A          Tél. : 04 75 92 30 30 - Fax : 04 75 92 30 35</p>

« Lu et approuvé » avec cachet et signature

**Renseignements complémentaires pour la facturation :**

Numéro de commande, d'accord ou de prise en charge : .....

Si la facturation n'est pas à adresser au commanditaire en en-tête de la confirmation d'inscription

Société ou Organisme : .....

Adresse : .....

Complément d'adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### Applicables aux actions de formation

#### 1- **INSCRIPTION :**

Les inscriptions ne sont enregistrées qu'à réception par Onet Technologies TI désignée ci-après « Onet Technologies Formation », du bulletin d'inscription paraphé et signé par le client qui vaut acceptation de l'offre, de nos CGV et du règlement intérieur de nos établissements.

#### 2- **PREREQUIS :**

La réception des prérequis exigés conditionne l'envoi de la convocation par nos soins, l'inscription devient alors définitive et vaut commande.

En cas de non-respect de ce processus, Onet Technologies Formation se réserve le droit de refuser le stagiaire au moment de la formation, dans ce cas, il sera facturé un dédommagement à hauteur de 50 % de la commande.

#### 3- **ANNULATION ET REPORT :**

Toute annulation doit être communiquée par le client par écrit 6 jours ouvrés avant le début de la formation.

Passé ce délai, Onet Technologies Formation facture au client une somme égale à :

- 50% du cout de la formation pour une annulation 5 jours ouvrés avant le début de la formation.
- 100% du cout de la formation pour une annulation 2 jours ouvrés avant le début de la formation.

En cas de report, un accord pourra être trouvé entre les parties.

Onet Technologies Formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation.

En cas d'annulation de formation par Onet Technologies Formation, aucune indemnité et aucun dédommagement ne seront dus au client à quelque titre que ce soit.

En cas de formation dispensée dans les locaux et/ou avec le matériel mis à disposition par le client, les conditions d'hygiène et de sécurité sont sous la responsabilité du client. En cas de non-conformité, Onet Technologies Formation se réserve le droit sans contrepartie financière de ne pas mettre en œuvre cette formation qui sera cependant facturée.

Pour toute inscription d'une personne physique, les articles L 6353 et suivants du code du travail s'appliquent de fait.

#### 4- **SUIVI DES FORMATIONS :**

Le client se porte fort du respect par chaque stagiaire du règlement intérieur et l'ensemble des prescriptions

spécifiques à la formation suivie qu'il portera à leur connaissance. Dans le cas contraire, Onet Technologies Formation s'autorise à exclure le stagiaire de la session de formation. Le Client en sa qualité d'employeur sera prévenu, et dans ce cas, l'intégralité de la prestation sera facturée.

#### 5- **ATTESTATION DE FORMATION :**

A l'issue de chaque formation, une attestation de présence sera remise au stagiaire mentionnant le résultat obtenu lors des tests.

L'attestation de présence et/ou le certificat sera (ont) remis(e) à l'employeur ultérieurement.

#### 6- **TARIF ET PAIEMENT :**

Tous nos prix sont stipulés hors taxe, il convient d'ajouter la TVA en vigueur à la date d'émission de la facture.

Les prix comprennent les frais d'animation et de supports remis à chaque stagiaire. Les tarifs ne comprennent pas les frais de restauration, de transport et d'hébergement des stagiaires.

Les prix des formations sont ceux figurant sur les tarifs en vigueur au moment de la commande ou sur la proposition commerciale pour les actions spécifiques ou sur l'accord cadre dans les conditions définies par celui-ci.

Si l'organisme financeur ne prend en charge que partiellement le cout de la formation, le complément de facture sera adressé au client qui restera redevable de l'intégralité du cout.

Les conditions de paiement sont celles reprises au verso de nos factures.

#### 7- **PROPRIETE INTELLECTUELLE :**

Les éléments diffusés lors des formations restent propriétés de leurs auteurs. Toute reproduction est interdite.

#### **PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES**

Chacune des Parties s'engage à respecter la Réglementation relative à la Protection des Données à caractère personnel découlant de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 20 Juin 2018 sur la protection des Données Personnelles et du règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, et à respecter les engagements et garanties visées à l'Annexe 1 « Protection des données à caractère personnel ». Les Parties s'engagent à remplir en collaboration les informations sur les traitements et données.

Je soussigné(e), Madame / Monsieur Payot Priscilla.....

représentant l'Entreprise IP - INTERIM PLACEMENT 4 , certifie que le personnel inscrit (voir liste ci-dessous) à la session Passerelle Prévention des Risques de niveau 1 - Option Cycle du Combustible (CC), numéro 26234427PH se déroulant du 01/06/2026 au 02/06/2026, répond bien aux prérequis spécifiés ci-dessous conformément aux exigences du CEFRI (**cocher les prérequis pour la formation concernée**) :

Des cas particuliers ouvrent droit à des dérogations prévues en raison de l'activité réalisée sur les INB et INBS. Ces cas particuliers peuvent être précisés au sein de notes spécifiques pour chaque Exploitant (la note d'application des formations CIN - indice applicable en vigueur - pour EDF, ...).

En outre, les représentants des Exploitants EDF et ORANO peuvent accorder des dérogations aux prérequis définis dans cette annexe (la Mission Développement Relations Partenariales (UFPI) pour EDF, le référent métier du CSP - Centre de Services Partagés - formation pour ORANO).

Ces dérogations sont à fournir, lors de l'inscription, par l'employeur aux organismes de formation et doivent faire l'objet d'un enregistrement.

**POUR LES FORMATION INITIALES OPTIONS CYCLE DU COMBUSTIBLE, CENTRE DE RECHERCHE OU RÉACTEUR NUCLÉAIRE EMBARQUÉ :**

- Savoir lire, écrire, comprendre et parler la langue d'enseignement de la formation

**POUR LA FORMATION RECYCLAGE PR CYCLE DU COMBUSTIBLE NIVEAU 1 :**

- Avoir suivi et réussi la formation (initiale ou recyclage ou passerelle) PR CEFRI Niveau 1 option CC en cours de validité (3 ans + durée de tolérance) (Joindre le certificat précédent)

**POUR LA FORMATION RECYCLAGE PR CENTRE DE RECHERCHE NIVEAU 1 :**

- Avoir suivi et réussi la formation (initiale ou recyclage ou passerelle) PR CEFRI Niveau 1 option CR en cours de validité (3 ans + durée de tolérance) (Joindre le certificat précédent)

**POUR LA FORMATION RECYCLAGE PR RÉACTEUR NUCLÉAIRE EMBARQUÉ NIVEAU 1 :**

- Avoir suivi et réussi la formation (initiale ou recyclage ou passerelle) PR CEFRI Niveau 1 option RNE en cours de validité (3 ans + durée de tolérance) (Joindre le certificat précédent)

**POUR LA FORMATION PASSERELLE PR OPTION RNE, CC OU CR :**

- Avoir suivi et réussi la formation (initiale ou recyclage ou passerelle) PR CEFRI option RNE, CC ou CR ou RP (RN) en cours de validité (3 ans + durée de tolérance) (Joindre le certificat précédent)

**Liste du personnel (PRENOM NOM) inscrit en formation et répondant aux prérequis spécifiés ci-dessus**

ATILLA AKTAS	
YOUSSEF BOUKHCHACHA	

Par sa signature, la / le Responsable de l'Entreprise garantit l'authenticité des éléments fournis pour répondre aux exigences du CEFRI.

Date et signature du Responsable Entreprise

29/05/2026

**INTERIM QUALITE 4**  
 Parc de la Durance  
 255, Avenue Gallie  
 13100 CHATELAIN  
 SAS au Capital de 100 000 €  
 RCS Aix - 781 202 115 - APE: 7820Z

Centre de Formation

**Durée**

2.00 jour(s)  
14:00 heures

**Public**

Tout personnel d'exécution devant intervenir dans certains lieux où il est susceptible d'être exposé à l'action des rayonnements ionisants alpha, bêta, gamma, neutrons, de la branche Cycle du Combustible.

**Objectifs de la formation**

Se situer au sein de l'établissement et de l'organisation de l'exploitant. Évaluer les conséquences des risques radiologiques Entrer/Sortir de zones Réglementées. Opérer en zones réglementées Prévenir les risques.

**Programme**

- Accueil des stagiaires
- Présentation de l'exploitant
- Étude de cas
- Mise en situation sur Chantier école
- Adaptation du contenu en fonction de acquis des stagiaires observés lors de l'étude de cas et de la mise en situation sur chantier école
- Retour d'expérience sur les chantiers nucléaires
- Les évolutions techniques, matérielles et en matière de prévention
- Rappel sur les spécificités et attentes de l'exploitant
- Validation des acquis théoriques
- Validation des acquis en situation
- Synthèse et bilan de la formation

**Méthodes et supports**

- Salle de formation équipée
- Chantiers-écoles CEFRI
- Support de formation remis à chaque stagiaire
- Pédagogie par objectifs, définis par le cahier des charges CEFRI

**Prérequis**

- Maîtrise de la langue d'enseignement
- Certificat PR1 d'une autre option datant de moins de 3 ans et 6 mois
- Se munir d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour) en cours de validité

**Modalités d'évaluation**

Validation des Acquis Théoriques (VAT) par QCM de 40 questions.  
Validation des Acquis en Situation (VAS) selon 20 critères.

**Critères de réussite**

Le certificat Prévention des Risques de Niveau 1 – Option Cycle du Combustible est délivré si :

- note  $\geq$  à 15/20 à la VAT

Pour une note  $\geq$  à 8/20 et  $<$  à 15/20 ainsi qu'une VAS réussie, le stagiaire se verra proposer une nouvelle VAT.

- note  $\geq$  à 14/20 à la VAS



**Votre interlocuteur**

Manon MOURMES

☎ 04 75 92 30 30

6A, Impasse Pierre Latécoère

ZA La Plaine des Vaux

37500 CHINON

IP - INTERIM PLACEMENT 4  
Madame GENERIQUE ADRESSE  
162 AVENUE KENNEDY

30130 – PONT SAINT ESPRIT

A PIERRELATTE, le 05/05/2026

Madame,

Veillez trouver ci-joint deux exemplaires de la convention pour la formation Passerelle Prévention des Risques de niveau 1 - Option Cycle du Combustible (CC) à laquelle sont inscrites les personnes suivantes :

ATILLA AKTAS  
YOUSSEF BOUKHCHACHA

Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner au plus vite un exemplaire daté et signé, accompagné du cachet de votre entreprise, afin d'engager les démarches nécessaires au déroulement de cette formation, et ce à l'adresse ci-dessus.

Conservez le deuxième exemplaire de cette convention qui pourra vous être demandé par votre organisme paritaire collecteur agréé ou votre fonds d'assurance formation en vue d'une éventuelle prise en charge.

Nous vous remercions de votre confiance et nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

ONET TECHNOLOGIES TI

# CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Articles L. 6353-1 et L.6353-2 du Code du travail  
Session n° 26234427PH

Entre les soussignés,

Nom et adresse du client <i>Dénoté ci-après le « Client »</i>	Nom et adresse de l'organisme de formation <i>Dénoté ci-après le « ONET TECHNOLOGIES TI – Agence Formation »</i>
IP - INTERIM PLACEMENT 4 162 AVENUE KENNEDY 30130 - PONT SAINT ESPRIT	ONET TECHNOLOGIES TI Formation ZA La Plaine des Vaux – 6A Impasse Pierre Latécoère 37500 Chinon
Code NAF :	Code NAF : 85.59A
SIRET : 789 792 835 00041	Siret n° 38803510700290
	Déclaration d'Activité enregistrée sous le n° 24130153537 auprès du préfet de la région Centre-Val de Loire

Est conclue la convention suivante, en application des dispositions de la partie VI du Code du Travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

ONET TECHNOLOGIES TI s'engage à délivrer une prestation de formation de qualité, conformément au décret n°2015-790 du 30 juin 2015. A ce titre, ONET TECHNOLOGIES TI adhère à la charte qualité d'AGEFOS PME qui est disponible à l'adresse : [www.agefos-pme.com](http://www.agefos-pme.com).

## Article 1 - Objet de la Convention

En exécution de la présente convention, ONET TECHNOLOGIES TI – Agence Formation s'engage à organiser l'action de formation suivante :

Intitulé de l'action de formation : Passerelle Prévention des Risques de niveau 1 - Option Cycle du Combustible  
(CC)

Type d'action de formation (article L.6313-1 du Code du travail) :

Date de la session : du 01/06/2026 au 02/06/2026  
Durée : 2.00 jour(s), 14:00 heures  
Lieu de la formation : PIERRELATTE (Drôme)  
Programme et méthodes : voir fiche descriptive en annexe  
Format de réalisation : Présentiel

## Article 2 – Effectif formé

ONET TECHNOLOGIES TI – Agence Formation accueillera la (les) personne(s) suivante(s) :

ATILLA AKTAS  
YOUSSEF BOUKHACHA

### Article 3 - Dispositions financières

En contrepartie de cette action de formation, l'entreprise s'acquittera de :

Intitulé de la prestation	Type de tarification	Coût unitaire HT	Quantité	Coût global HT	Taux de TVA
Formation Inter	Forfait/Pers.	418,00 €	2.00	836,00 €	20 %
Coût total HT		<b>836,00 €</b>			
Montant Total TVA		<b>167,20 €</b>			
Coût total TTC		1 003,20 €			

### Article 4 – Modalités de règlement

Les factures seront établies à l'issue de la formation par l'organisme de formation ONET TECHNOLOGIES TI – Agence Formation, accompagnées des feuilles d'émergence dûment signées par les stagiaires (signature le matin et signature l'après-midi) et le formateur ainsi que tout document et pièce de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation engagées à ce titre.

Dans le cadre d'une subrogation de paiement de la prestation à l'OPCO, IP - INTERIM PLACEMENT 4 transmet à ONET TECHNOLOGIES TI – Agence Formation le numéro et l'avis d'accord de prise en charge avant le début de la prestation.

Dans le cas où l'OPCO ne prendrait pas en charge le montant, ou que l'accord de prise en charge ne nous serait pas adressé avant le début de l'action, les montants dus et les frais associés, seront intégralement facturés à IP - INTERIM PLACEMENT 4.

Les modalités de règlement sont définies contractuellement et peuvent varier en fonction de l'accord conclu entre les parties.

Dans tous les cas, les conditions retenues sont expressément mentionnées dans le contrat ou le bon de commande, et s'imposent aux deux parties dès lors qu'elles ont été acceptées

### Article 5 – Résiliation de la convention

En cas de dédit par l'entreprise à moins de 10 jours francs avant le début de l'action mentionnée dans l'article 1, ONET TECHNOLOGIES TI – Agence Formation pourra retenir sur le coût total, les sommes qu'il aura engagées pour la réalisation de ladite action.

Dans tous les cas, les modalités retenues sont indiquées dans le contrat ou la commande et s'imposent aux deux parties dès leur acceptation.

### Article 6 - Différends éventuels

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Marseille sera seul compétent pour régler le litige.

La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'entreprise pour la durée visée à l'Article 1.

Fait en double exemplaire, à CHINON, le 5 mai 2026.

Pour le client	Pour ONET TECHNOLOGIES TI – Agence Formation
Nom du représentant légal ou signataire dûment habilité Date – Cachet – signature 29/05/2026	Anne-Laure MINAND - Responsable Formation
	

Un exemplaire de cette convention dûment signée et revêtue du cachet de l'entreprise est à nous adresser par courrier à l'adresse suivante :

**6A, Impasse Pierre Latécoère – ZA La Plaine des Vaux – 37500 CHINON**